



À
État Major des Armées Françaises

Objet: Demande d'aide et intervention conformément aux statuts général des militaires (Art. L4111-1 à L4153-3)

Messieurs les Généraux de l'Armée de France,

Suites aux évènements et actualités mettant en danger la population et la Nation Française, le Peuple de France en appelle à votre devoir en application aux statuts général des militaires (Art. L4111-1 à L4153-3) ainsi que conformément à l'Article 35 des Droits de l'Homme et du citoyen en date du 24 juin 1793 et vous diligente pour les faits suivants :

- Présenter une alternative de destitution du Président actuel de la République Française et de son gouvernement pour le non-respect de la séparation des pouvoirs prévu dans notre 5ème République avec l'Exécutif ainsi que la mise en danger de la Nation et du Peuple Français sur sa politique étrangère qui sont une atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nations (Art. 410-1 à 414-9 du Code Pénal).
- Dans les actions du Président actuel menant à la mise en danger physique et mental de nos enfants face aux institutions scolaires de par le programme EDSSENS établi par l'État.
- Les atteintes aux libertés fondamentales du peuple de France par des lois liberticides passées de force via les 49.3 sans référendum du Peuple de France (Art. 11 de la Constitution Française).
- La violation de l'Article 4 de la Constitution Française sur les atteintes à la liberté de se déplacer librement, d'alerter et de manifester,
- Le non respect du droit d'accès à l'eau potable,
- Le non respect du droit fondamental d'accéder à un terrain pour se nourrir librement,
- Le blocage des graines renouvelables pour les particuliers,
- La non-condamnation des agriculteurs qui utilisent des produits toxiques pour l'être humain et les sols (95% des sols morts en France),
- La non-volonté de respecter le choix du Peuple quant à l'intégration de la France à l'Europe (référendum de 2005) et d'être acteur en toute conscience de la faillite de la France et sans consultation préalable du Peuple de France (aucun referendum en 7 années de pouvoir).
- L'imposition de lois qui ne vont pas dans l'intérêt du peuple de France ni de celle de la Nation.



Avec votre aide et après destitution, nous vous sollicitons pour nous appuyer pour rendre la souveraineté du Peuple de France conformément aux principes de la démocratie, sur la transparence des fonds publics (Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, Loi Sapin) et leurs utilisations liées à la politique étrangère et celles liées à la santé, à la recherche, à la fabrication des médicaments.

- Ré-industrialiser notre pays via la débunkerisation des inventions placées abusivement sous secret défense,
- La libération et l'indépendance des médias aujourd'hui tenus responsables de la désinformation,
- Nationaliser les chaînes d'information publique permettant au Peuple de s'exprimer librement (Art. 11 des Droits de l'Homme et du Citoyen),
- Condamner toutes personnes physiques ou morales ayant participé de près ou de loin à la désinformation et la manipulation de masse et plus généralement à ce qui pourrait être considéré, après rétablissement du délit de haute-trahison (délict factuel de haute-trahison envers les intérêts de la France).
- Mise en place de tribunaux militaires et populaires afin de rendre justice et que soient jugées tous les responsables de la situation actuelle et qui nous force à vous diligenter conformément à l'Article 35 des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Une opération citoyenne légale et pacifique sera mise en place dans un avenir proche afin de publiquement réclamer et officialiser cette demande d'aide à l'armée par le Peuple de France.

Nous visons à être reçus par l'Etat Major des Armées de manière officielle avec les représentants du mouvement «France Du Peuple» et avocats afin d'exposer les revendications du Peuple de France en vue d'une collaboration Peuple-Armée dans l'intérêt de la Nation et de l'avenir de la France et des générations futures et le rétablissement de sa pleine souveraineté qui ne peut se faire sans votre concours tel que le stipule la loi de façon légitime.

N'oublions pas les 4 principes fondamentaux qui ont fondés la France : indivisible, laïque, démocratie et sociale. Démocratie veut dire que la souveraineté appartient au peuple !

Nous vous remercions de votre attention.

Le Peuple Souverain de France